

- du fait qu'une coopération réelle à l'égard des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest exigera inévitablement une coopération sur les plans multilatérale et bilatérale, les deux étant interdépendants.

La présente Conférence a été rendue possible notamment grâce à la coopération manifestée au sein de la Commission, malgré que sa tenue n'entre pas dans le cadre officiel de l'ICNAF. Malgré toutes ses faiblesses, cette dernière a probablement eu davantage de succès que toute autre commission multilatérale semblable, et nous ne devons pas oublier toutes les leçons qu'elle nous a enseignées. Au nombre de ses réalisations, ICNAF a rendu de fiers services sur le plan de la recherche scientifique et il serait sage de s'assurer de ne point perdre ce haut niveau de collaboration scientifique.

Les nouveaux arrangements que vous négocierez peuvent par la force des choses sembler quelque peu différents de ceux maintenant en vigueur. Il s'avère nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes en vue de prévoir non seulement l'établissement d'une coopération scientifique à l'intérieur des 200 milles, mais également un système de gestion des stocks de poissons au-delà de la limite des 200 milles. Il est également essentiel pour le Canada de veiller à ce que les nouveaux arrangements tiennent compte de l'intérêt particulier de l'Etat côtier pour les régions adjacentes à sa zone et, notamment, de s'assurer que les mesures de gestion des stocks applicables en dehors des 200 milles sont compatibles avec celles prises par l'Etat côtier à l'intérieur des 200 milles.

Pour terminer, je ne crois pas qu'une gestion nationale soit incompatible avec une coopération internationale. Les Etats côtiers ont maintenant la possibilité de gérer les ressources renouvelables de leurs zones, mais afin que cette gestion soit efficace il sera essentiel de maintenir diverses formes de collaboration internationale et d'en créer de nouvelles.

Tous mes vœux de succès pour les semaines à venir.